

Annexe 6

Relations entre la Fédération et les Ligues régionales en matière de licences

1. La Fédération adresse aux Ligues régionales, sur leur demande, les quantités d'imprimés dont elles ont besoin pour leurs clubs aux conditions suivantes :

- Licence senior-vétéran, senior, "18 ans",
senior F, moniteur et éducateur fédéral 2,50 €
- Licence dirigeant et dirigeante, "15 ans",
"16 ans F", "13 ans" et
"13 ans F" 2,20 €
- Licence benjamin, benjamine 1,20 €
- Licence poussin, poussine 1,00 €
- Licence débutant, débutante 1,00 €
- Démission 10,00 €

Les Ligues régionales peuvent délivrer gratuitement les démissions pour ce qui concerne les jeunes joueurs ou joueuses des catégories d'âge qu'elles déterminent parmi les suivantes :

- des débutants aux "18 ans", pour les joueurs,
- des débutantes aux "16 ans F" pour les joueuses.

Les démissions ainsi délivrées gratuitement aux clubs sont fournies gratuitement aux Ligues régionales par la Fédération.

2. Les prix ci-dessus comprennent la fourniture du carton de licence ainsi que les imprimés correspondants.

3. Les quantités facturées par la Fédération au 31 août, payables au 30 septembre, sont égales à 80 % des quantités enregistrées à la fin de la saison précédente.

En fin de saison, les Ligues régionales fournissent à la Fédération le détail des licences enregistrées, par catégorie, permettant la facturation définitive payable le 15 juin.